



COMPTE RENDU DE LA CAPL C DU 23 MAI 2019

Suite à la lecture de la déclaration liminaire (en pièce jointe), le président de la CAPL a répondu que les résultats de l'observatoire interne et la géographie revisitée seront abordés lors des CHSCT et des CTL de juin.

Néanmoins, il a précisé que c'est au ministre Gérard DARMANIN que revient la décision finale suite aux propositions que le directeur a fait. Cela devrait intervenir très rapidement après les élections européennes. Une réunion informelle avec les OS devrait se tenir avant le CTL du 20 juin. Il ne souhaite pas évoquer avec nous les propositions départementales, au motif que le projet de départ est rarement celui retenu par le ministre.

Au sujet des résultats départementaux de l'observatoire interne « rien de très très bon », il reconnaît le caractère « anxiogène » mais il trouve cela « normal car on ne sait pas où on va ». Il souligne que les relations hiérarchiques sont plus favorables en Dordogne qu'au niveau national.

Suite à notre liminaire, le président réalise qu'il s'agit de la dernière CAPL d'affectation avant l'application des nouvelles règles. Selon lui la sacro-sainte règle de l'ancienneté sera maintenue malgré tout, « les agents ayant le moins d'ancienneté iront où il y a des besoins si on a beaucoup de rentrée, mais ça ne risque pas d'arriver » ! Il se dit déçu du fait qu'aucun stagiaire ne soit affecté en Dordogne.

La CGT a interrogé la parité administrative sur ce qui va se passer pour les agents en surnombre avec l'arrivée des nouvelles règles en 2020. M DESHAYES nous répond qu'ils seront ALD au département. Mais M LITAUDON nous informe qu'il est trop tôt pour connaître précisément les règles de 2020 vu que la direction a déjà des difficultés pour obtenir des réponses auprès du service RH national pour les règles 2019.

La direction, dans le brouillard total, nous a confirmé qu'une réunion sera organisée avec les OS avant décembre pour présenter les nouvelles règles d'affectation.

Présentation du mouvement local

M DESHAYES nous rappelle qu'un agent qui obtient une affectation en 2019 ne pourra pas participer au mouvement local ni national pour 2020.

Le mouvement s'est déroulé suivant les règles actuelles. Toutefois, une situation particulière s'est présentée sur la RAN de BERGERAC avec la création du SDIF. Une seule personne a demandé le service alors que le service est composé de 3 postes. La direction a choisi d'appliquer une règle qui oblige les agents à suivre leur mission. Les agents entrant dans le périmètre et ayant l'ancienneté administrative la plus faible, sont d'office nommés titulaires des postes restant à pourvoir.

Nous avons aussi évoqué le cas d'agents qui ne déposent pas de fiche de vœux (obligatoire) dans le cadre des restructurations. Nous avons longuement débattu sur la phrase : « Si l'agent ne dépose pas de demande, l'Administration l'affectera dans le service qu'il a vocation à rejoindre ». Quel est votre point de vue ? La réponse de l'administration locale ne nous a pas convaincu.

A l'issue du mouvement :

RAN de NONTRON:

- 1 poste vacant à la trésorerie de THIVIERS
- 2 ALD M/S suite au restructuration (suppression de poste SIP)

Nous avons attiré l'attention du directeur pour qu'il prenne en compte le coté humain (trajet travail ,coût des déplacements , pouvoir d'achat...) dans le cadre des règles 2020.

RAN de RIBERAC :

- 2 postes vacants au SIP
- 1 poste vacant au SDIF
- 1 poste vacant à la trésorerie de RIBERAC

RAN DE SARLAT :

- 1 poste vacant au SPF
- 1 poste vacant à la trésorerie de MONTIGNAC
- 2 agents en surnombre à la trésorerie de SARLAT

RAN DE BERGERAC :

La direction générale a fait une erreur en nommant 2 agents en prévision de la fusion des SPF qui était annulée.

- 1 agent en surnombre à la trésorerie de LALINDE suite à suppression de poste
- 2 agents sont ALD RAN, même constat de la CGT pour 2020 que pour la RAN de NONTRON.

RAN DE PERIGUEUX :

- 2 postes vacants au SPFE
- 1 poste vacant à la trésorerie d'EXCIDEUIL
- Aucun agent en poste, soit 2 postes vacants à la trésorerie de SAINT ASTIER
- 1 poste vacant à la pairie départementale

Le département compte donc à l'issu de ce mouvement 141 agents C pour 149 postes. Malgré les suppressions massives d'agents C ces dernières années, nous constatons encore un déficit de 8 agents, cela sera sans compter les 20 retraitables de 2020.L'affectation des agents ALD sera faite le 13 juin à l'issue de mouvement d'affectation de la catégorie B.

Fin du mouvement, le président soumet le projet au vote.

Pour : 4 voix Administration + FO.

Contre : 2 voix CGT et Solidaires.

Les élus de la CGT Finances Publiques votent contre le projet d'affectations locales qui ne prend en compte ni la réalité des conditions de travail des agents, ni la réalité des besoins des services, ni les envies des personnels de catégorie C, ni quoi que ce soit d'autre que la poursuite de cet absurde et stupide dogme de la baisse des effectifs de la fonction publique.

M COCHIO a précisé que les trésoreries en souffrance allaient voir leurs taches allégées (missions abandonnées, par exemple M22 vers Boulazac).

Le président nous a informé de l'absence de création d'agence comptable en Dordogne « lui vivant », il nous a informé de son souhait de récupérer un service régional de la grande métropole Bordelaise (15 agents), il voudrait adosser l'assiette du TAM-RAP (DDT) à notre recouvrement actuel.

Dans le cadre de la géographie revisitée, le travail à distance serait privilégié aux antennes (« viables » à partir de 10 personnes selon M POGGIOLI).

Vos élus et expert CGT

Térésa DE JESUS , David DECODTS, Philippe GORY